

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	10 (1918)
Heft:	2
Artikel:	Rapport du délégué de l'Union syndicale suisse, à la troisième conférence de la Confédération générale du travail (C.G.T.) française, tenue à Clermont-Ferrand les 23, 24 et 25 décembre 1917
Autor:	Ryser, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-383197

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il faut de la main-d'œuvre pour cela, le gouvernement fédéral songe à introduire les travaux forcés pour une partie de la classe ouvrière.

Lorsque la nécessité a exigé qu'on introduisit une quantité de nouveaux services dans l'administration fédérale, et qu'il s'agissait de recruter pour ces services des hommes d'affaire, des avocats, des industriels, des administrateurs, des comptables, personne n'a songé au service civil. On a attribué au postes nouveaux des traitements allant jusqu'à trente mille francs, avec faculté pour beaucoup des occupants de mener encore à part leurs affaires particulières ou de remplir des fonctions publiques dans leur canton. C'est un des chapitres du dévouement patriotique de la classe bourgeoise pendant la crise.

Maintenant que cela ne suffit plus et qu'il faut avoir recours au travail des ouvriers, le régime pénitentiaire étendu et généralisé doit faire l'affaire. Le Conseil fédéral pourrait fort bien trouver toute la main-d'œuvre qui lui est nécessaire et au delà, il n'aurait qu'à offrir des salaires suffisants. Mais ce serait trop coûteux et les ouvriers auraient des exigences naturellement impossibles à satisfaire. Ils seraient même capables de faire grève.

Avec le service civil, rien de cela. On vous recruterai de force, vous recevrez un salaire dont vous devrez vous contenter et si vous vous aviez de faire grève, ce sera sans doute la prison.

Voilà ce que la bienveillance de nos autorités a découvert pour calmer le mécontentement de la classe ouvrière et répondre aux besoins de la population.

L'intéressant sera de voir comment les ouvriers accepteront ce cadeau de nos dictateurs et ce qu'ils en abattront sous ce régime.

Nous avons déjà un doigt dans l'engrenage. Nous avons laissé mettre les réfractaires et déserteurs aux travaux forcés contre les droits les plus élémentaires de la personnalité humaine. C'était probablement un coup de sonde; cela a passé presque inaperçu. Le système va s'étendre. C'est le dernier moment pour les ouvriers organisés d'ouvrir l'œil, la chiourme les attend. Y entreront-ils de plein gré?



RAPPORT

du délégué de l'Union syndicale suisse, à la troisième conférence de la Confédération générale du travail (C. G. T.) française, tenue à Clermont-Ferrand les 23, 24 et 25 décembre 1917

Les rrigueurs de la censure empêchent d'emporter des notes de séance ou des documents imprimés, voire même des journaux, obligent à présenter un rapport de mémoire. Il s'en suit

qu'il est forcément incomplet et ne peut donner qu'une idée générale sur les travaux de la Conférence.

Parti le samedi 22 décembre, à 9 h. 50 du matin, ce n'est que le dimanche 23, à 10 h. du soir, par suite de retards en cours de route, que le délégué suisse arrivait à Clermont-Ferrand, capitale de l'Auvergne, patrie de Pascal, où il était attendu par le camarade Calverac, trésorier de la C. G. T.

La salle de la Maternité où siège la Conférence, est trop petite pour contenir les 176 délégués, représentant 59 bourses de travail, 47 unions départementales et 36 fédérations. Contrairement aux deux précédentes, la Conférence avait décidé d'admettre la presse.

Les organisations étrangères sont représentées par: Angleterre: par Birchenough, des cotonns; Jas Crinion, des cardeurs; Aellen Gee, des textiles du Yorkshire; Alf Short, des constructeurs de chaudières et de navires en fer et en acier; W. Appleton, secrétaire général de la Centrale syndicale anglaise et Ben Tillett. La Serbie par: Miko Obradovitch, Ichaplia et Dresgitel. La Belgique par: Volkaërt et Théo Tilmand. La Suisse par: E. Ryser. Vincento Barion, de la Centrale syndicale espagnole, qui n'a pu quitter son pays, envoie les meilleurs vœux des syndicats espagnols. Il en est de même de Oudegeest des Pays Bas, qui fait remettre un télégramme par l'intermédiaire de la Suisse.

Leclerc, secrétaire de la Bourse du travail de Clermont-Ferrand, nommé président du jour, souhaite la bienvenue aux camarades étrangers ainsi qu'aux délégués. Il donne une note toute particulière au délégué suisse « dont la nation, dit-il, ilôt dans une mare de sang, a trouvé, au milieu de grosses difficultés, la force de se pencher, dévouée et réconfortante, sur ceux dont les souffrances étaient plus grandes ». Il rappelle certains faits historiques concernant Clermont-Ferrand et forme le vœux que la Conférence aura sa place marquée dans l'histoire du prolétariat. Puis les délégués étrangers se succèdent à la tribune où ils apportent le témoignage de leur solidarité et leurs remerciements pour l'invitation dont ils ont été l'objet.

Levée à 11 h., la séance sera reprise à 3 h. pour permettre à la commission de vérification d'apurer les mandats. A la reprise de la séance, tous les mandats sont validés, sauf celui de l'Isère. Le vote qui intervient marque à peu de choses près la force numérique entre les deux tendances, celle des majoritaires et celle des minoritaires, soit 80 contre 47 et 10 abstentions.

Une question passionnante et qui trouve des partisans dans les deux clans, c'est celle de savoir si l'on tiendra ou non un congrès général

durant l'année 1918. Tandis que les uns opinent en faveur d'un congrès qui doit permettre à tous de s'exprimer sur la situation en général et plus particulièrement celle qui intéresse la classe ouvrière, les autres sont d'avis qu'une telle consultation ne peut se faire actuellement. Il existe des fédérations terriblement éprouvées par l'épouvantable tourmente; la plus grande partie de leurs membres ne pouvant se prononcer, puisqu'ils sont dans les tranchées. La discussion se termine par l'adoption d'une résolution disant qu'un référendum sera organisé par les soins du comité confédéral et qui décidera. Si le référendum se prononce en faveur d'un congrès, celui-ci sera précédé par le congrès des fédérations industrielles.

Avec la séance du lundi matin, à 9 h., s'ouvre la véritable bataille entre majoritaires et minoritaires. Il s'agit de fixer l'attitude que prendra la classe ouvrière française au sujet de la paix. Chacun apportera ses arguments et les exposera avec tout le tempérament inhérent à la race. Tous semblent être convaincus de détenir les moyens les plus efficaces pour aboutir à une paix honorable, et pourtant au cours de leurs exposés on sent que cette conviction manque de précision et de solidité. La réunion proclamera-t-elle qu'il faut faire une paix à tout prix, une paix immédiate en dehors de toutes conditions, pour éviter de nouvelles hécatombes, pour éviter le massacre de milliers, peut-être de centaines de milliers de vies humaines, laissant à l'action combinée d'assurer la paix future par la société des nations? Ou faut-il décider de continuer la lutte engagée, tout en obligeant les gouvernements à préciser leurs buts de guerre? C'est autour de ces deux questions que durant deux journées les partisans de l'une ou de l'autre thèse vont être aux prises. Pour ce débat, majoritaires et minoritaires ont choisi leurs meilleurs orateurs qui vont se succéder à la tribune et chercher à gagner la partie engagée, mais on se rend bien compte que la discussion ne changera pas les opinions dont le siège est déjà fait.

La minorité reproche à la majorité confédérale de s'être écartée de la ligne de conduite que s'était tracée la C.G.T., d'être tombée dans le piège de l'union sacrée en sacrifiant les intérêts de la classe ouvrière au profit d'un nationalisme exagéré. D'avoir en plus d'une circonstance pactisé avec le gouvernement et les représentants de la grande industrie française. A leur avis, il faudrait entreprendre une action énergique en faveur de la paix, une action des masses prolétariennes qui ferait cesser les sacrifices déjà trop lourds infligés aux ouvriers de tous les pays, y compris celui de France. Dans ce but, il faut travailler à reconstituer l'Internationale et exiger

des gouvernements qu'ils ne mettent plus d'entraves à la participation de la classe ouvrière française aux conférences internationales, dont la C. G. T. devrait prendre l'initiative.

La majorité, par l'organe de ses orateurs, conteste de s'être écartée de la ligne de conduite tracée par le secrétaire confédéral lors de l'enterrement de Jaurès et qui eut l'assentiment de tous. Contrairement aux affirmations de la minorité, il n'y a pas eu de pacte avec le gouvernement, ni avec les industriels. Sans doute, on fut en rapport avec les ministres en plus d'une circonstance, mais chaque fois il s'agissait de défendre les intérêts ouvriers et permettre au prolétariat de traverser dans les meilleures conditions possibles la terrible situation créée par la guerre, que nous n'avons pas voulu, mais qui nous fut imposée par l'Allemagne. Nul ne saurait contester que l'intervention des organes de la C. G. T., qui ne produisit qu'ensuite de décisions régulièrement prises, a eu d'heureux résultats en faveur des ouvriers. Dans la conférence de Leeds, nous nous sommes attachés à déterminer nos buts de guerre et ne nous sommes jamais écartés du programme qui y fut tracé. La meilleure preuve, c'est que la conférence internationale convoquée par la Centrale syndicale suisse à Berne, a pris pour base de discussion le programme arrêté par la conférence de Leeds et qu'elle l'a adopté avec quelques légères modifications. Si la C. G. T. avait pu assister à cette conférence, il est possible qu'elle eût eu de plus grands résultats, mais son absence ne saurait lui être imputable, puisque ses délégués n'ont pu obtenir des passeports. La différence qui sépare les minoritaires des majoritaires, c'est que les premiers voudraient agir du dehors, tandis que les derniers, eux veulent agir de l'intérieur. Si l'on veut aboutir à un résultat pratique, ce n'est pas en se divisant en deux fractions que l'on arrivera au but, mais au contraire, il faut agir d'un commun accord.

Ce sont là les arguments invoqués de part et d'autre, et malgré les nombreux orateurs qui se succèdent à la tribune, sous une forme ou sous une autre, ce sera toujours la même argumentation. On finit par nommer une commission chargée de chercher un terrain d'entente sous la forme d'une résolution donnant satisfaction aux parties en présence. La commission est composée en nombre égal de majoritaires et de minoritaires.

Après deux longues et laborieuses séances, l'accord est réalisé et la conférence adopte la résolution présentée, à l'unanimité moins deux voix.

Cette résolution est la suivante.

RÉSOLUTION

La Conférence confédérale, devant la situation actuelle de la guerre et le trouble des esprits causé par la campagne d'une presse sans conscience, qui favorise les entreprises de la réaction, devant les fautes de notre diplomatie et l'absence de toute précision sur les buts de guerre poursuivis par notre gouvernement, condamne toute continuation de la diplomatie secrète, réprouve les tractations qui ont été faites à l'insu de la nation, réclame que celle-ci ait connaissance des conditions auxquelles la paix générale, juste et durable, la seule possible, pourrait être conclue.

La Conférence rappelle les formules suivantes qui sont celles du président Wilson et de la révolution russe et qui furent toujours et sont restées celles de la classe ouvrière française :

« Pas d'annexions, droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Reconstitution de leur indépendance et de leur intégrité territoriale des pays actuellement occupés; réparation des dommages causés; pas de contributions de guerre; pas de guerre économique succédant aux hostilités; liberté des détroits et des mers; institution de l'arbitrage obligatoire pour régler les différends internationaux; constitution de la société des nations.

La Conférence, interprétant les sentiments des travailleurs de ce pays, donne mandat à la C. G. T. d'agir de toutes ses forces pour obtenir du gouvernement français l'énoncé précis et public des conditions de paix.

Elle demande instamment aux classes ouvrières de tous pays en guerre d'exiger de leurs gouvernements respectifs la publication, avec les mêmes précisions, de leurs conditions de paix. Cette action générale, déjà demandée par la révolution russe et à laquelle nous souscrivons, apparaît, à l'heure où nous sommes, comme la seule qui soit de nature à éviter toute paix séparée.

Pour ces raisons, et pour que triomphent ces principes, la Conférence affirme le droit de la classe ouvrière de tous pays, pour celle de la France en particulier, de participer à une prochaine conférence internationale et de la susciter au besoin ».

Pendant que la commission travaille à la résolution, la Conférence discute de la « Loi Chéron », actuellement devant le Parlement. Cette loi doit modifier celle de 1884 et c'est le moment choisi pour les employés, les fonctionnaires, instituteurs, de réclamer pour eux le droit syndical. On demande également pour les syndicats la capacité civile, le droit de posséder et de disposer librement de la fortune syndicale. On

croit que le projet poursuive des buts cachés, notamment celui de favoriser les organisations jaunes, etc., etc. Mais, malgré l'intérêt que l'on porte à cette loi, sous l'empire de longs et laborieux débats, qui ont duré de 9 heures du matin à 11 heures du soir, avec deux courtes interruptions à midi et à 7 heures, lorsqu'apparaît le rapporteur de la commission pour la résolution, on lui cède la tribune pour en donner connaissance. Mise aux voix et adoptée comme il est indiqué plus haut, le président prononce la clôture en souhaitant que le travail accompli porte les fruits qu'on en attend.

Ainsi se terminent ces trois journées, passées dans une chambre froide et en fumée. Les camarades se serrent la main avant d'aller se coucher et en attendant le départ des trains qui les transporteront chacun dans le coin du pays qu'il habite.

Bienne, en janvier 1918.

Le rapporteur : E. Ryser.



Dans l'industrie horlogère

Une légende qu'on a répandue dans certains milieux, est celle qui consiste à faire croire que le plus grand nombre des ouvriers horlogers ont quitté leur métier pour travailler sur la munition. Seuls les ignorants de ce qui se passe dans l'industrie horlogère ont accordé du crédit à des propos de ce genre.

Certes, nous ne contestons pas que les régions de l'industrie horlogère fournissent actuellement un gros contingent de munitions. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que le plus gros du personnel est formé par des ouvriers et des ouvrières qui ne connaissent de l'horlogerie que le nom, n'ayant jamais pratiqué ce métier. Même, les horlogers qui, alors que le travail était peu abondant avaient accepté de faire de la munition, ont repris leur métier.

Du reste, la marche de l'industrie horlogère est telle depuis deux ans, que le personnel occupé dans les ateliers et fabriques a augmenté dans une forte proportion. Il suffit de connaître les chiffres d'exportation des montres pour comprendre combien ceux qui ne voient plus que des « munitionnaires » dans les régions horlogères se trompent.

Il est cependant un métier de la fabrication de l'horlogerie qui fait exception à la règle. La fabrication de la boîte d'or souffre actuellement d'une crise, due au fait que seule, ou presque seule, la montre métal et argent est demandée.